



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 76297

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions d'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et notamment de son article 28 III° modifiant l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles et s'étonne que le décret en Conseil d'État auquel renvoie l'article précité n'ait toujours pas été pris, presque neuf mois après la promulgation de la loi. Il lui rappelle que l'application de cette disposition est très attendue par les personnes concernées et lui demande de bien vouloir lui indiquer si le décret considéré sera publié dans des délais raisonnables.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76297

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9902